

Epreuves d'accès au cycle préparatoire au troisième concours d'entrée à l'ENA Rapport du jury de la session 2016.

Les membres du jury tiennent à souligner l'organisation très efficiente de la Direction de la formation et de son service du recrutement et des évaluations qui a permis de bénéficier des meilleures conditions possibles pour les épreuves d'admissibilité et d'admission, tant pour les candidats que pour le jury.

1 - Considérations générales sur la session 2016

L'épreuve écrite s'est déroulée le mardi 29 mars 2016 dans 12 centres d'examen. Sur les 103 candidats inscrits, 72 candidats se sont présentés pour un nombre de places offertes de 33, soit un taux d'absentéisme de 30%.

A titre de comparaison : en 2015 sur les 100 candidats inscrits, 59 s'étaient présentés soit un taux d'absentéisme de 41%. En 2014 le nombre de candidats ayant effectivement composé avait été de 73 pour un total de 105 candidats, soit un taux d'absentéisme équivalent à ceux de la session 2016.

La barre d'admissibilité a été fixée en 2016, comme en 2015 et en 2014, à la note de 9/20.

30 candidats ont ainsi été déclarés admissibles sur les 72 présents aux écrits (soit 41%). Pour mémoire, en 2015, 27 candidats avaient été admissibles sur 59 présents aux écrits, soit 45% contre 49% en 2014. Le taux d'admissibilité est donc resté stable depuis 2014.

Les candidats admissibles se composent de 43,3% de femmes (37,03% en 2015 et 36,11% en 2014) et de 56,7% d'hommes (62,97% en 2015 et 63,89% en 2014). La moyenne d'âge s'élève à 39,5 ans (38,9 ans en 2015 et 39,5 ans en 2014) pour des candidats âgés de 27 à 59 ans.

Au terme de l'épreuve d'admission, 21 candidats ont été admis au cycle préparatoire au 3ème concours de 2016 (18 en 2015 et 23 en 2014). Le taux de sélectivité (nombre de candidats admis/nombre de candidats ayant composé) s'élève à 29,2% (30,5% en 2015 et 31,5% en 2014). Le taux de sélection (nombre de candidats admis/nombre de candidats admissibles) atteint 70% (66,6% en 2015 et 63,8% en 2014).

La moyenne d'âge des candidats admis s'élève à 39,5 ans (37,8 ans en 2015 et 38,5 en 2014).

2 - L'épreuve écrite

Elle consiste en une composition d'une durée de quatre heures sur un sujet d'actualité politique, économique, sociale ou internationale.

Les candidats ont composé sur le sujet suivant : « Est-on en guerre ? ».

Le jury, en choisissant ce sujet en plein cœur de l'actualité – qui s'est révélé être d'une plus grande acuité encore les jours suivants – attendait que les candidats, qui ne sont plus de jeunes diplômés, ne se limitent pas à aborder la thématique uniquement sous l'angle de l'actualité immédiate mais fassent preuve d'analyse en illustrant leur propos. Le sujet, de par sa nature et son intitulé, permettait d'élaborer une approche large et offrait, par ailleurs, la possibilité de construire un plan ouvert.

Chaque terme du sujet avait son importance. Le jury a apprécié les copies qui apportaient au préalable une définition du mot « guerre » et du « on ». Le sujet posé sous la forme d'une interrogation appelait une réponse étayée d'arguments et d'illustrations à partir d'exemples reprenant les différentes acceptions du mot « guerre ».

S'agissant de la forme, la plupart des candidats ont organisé leur copie avec un plan, somme toute classique, en deux ou trois parties. Toutefois, certaines copies ne présentaient pas de structure formelle. Quelques candidats ont traité le sujet « au fil de l'eau » sans chercher à organiser leur réflexion et à articuler leurs idées avec des plans insuffisamment travaillés ou difficilement apparents et, souvent, des problèmes récurrents de structuration de l'expression. De ce fait, la force, l'impact et la clarté du plan sont altérés et les enchaînements du propos manquent souvent de logique.

Un nombre trop élevé de copies montrent une maîtrise insuffisante des règles élémentaires de l'orthographe, voire même, pour certaines, une syntaxe déficiente.

Il est regrettable que certaines copies très prometteuses n'aient pu être achevées dans le temps imparti, faute sans doute d'entraînement à l'épreuve.

Par ailleurs, certains candidats n'ont pas compris que le fait de poser une question impliquait de leur part une réponse qui, si elle pouvait être nuancée, devait néanmoins être clairement exprimée.

Sur le fond, très rares ont été les copies qui ont su allier une analyse avertie de la situation liée à la lutte contre le terrorisme, en France, en Europe et à l'international à une prise de distance avec le sujet permettant d'interroger plus largement la notion de guerre et de conflictualité. Un grand nombre de candidats a fait le choix de traiter le sujet à partir de l'actualité relative aux attentats terroristes survenus en France en 2015 et aux conséquences de l'état d'urgence. Ils se sont limités à la question du terrorisme, sans s'interroger sur les autres formes de guerre possibles (économique, culturelle...) ainsi que l'emploi du sujet « on ».

Trop nombreuses, voire majoritaires, ont été les copies qui ont compris cette épreuve de composition sur un sujet d'actualité comme les conduisant inéluctablement à exposer longuement, parfois avec des prises de position imprudentes ou déplacées, ce qu'ils ont retenu des journaux télévisés.

Pour conclure, hormis quelques exceptions, la capacité des candidats à exposer et démontrer avec pertinence une approche conciliant le fond (compréhension du sujet, explicitation d'une problématique, construction d'un plan...) et la forme (orthographe, syntaxe, vocabulaire, clarté de l'expression...) n'est pas démontrée. Les rares copies bien structurées - qui ont su traiter solidement, en termes de forme et de connaissances, au moins la partie la plus évidente du

sujet, c'est-à-dire la question de la lutte contre le terrorisme, en se dégageant des banalités - ont été distinguées. Une prime supplémentaire a été attribuée à celles qui ont su questionner avec pertinence les termes principaux du sujet, c'est-à-dire le « on » et la « guerre », et élargir ainsi la portée de leur réflexion.

Quelques recommandations : Le plan, pour être véritablement efficace, doit être simple et robuste et, en outre, doit indiquer la thèse que souhaite défendre et exposer le candidat. En ce sens, il doit donner clairement l'orientation ou le « parti-pris » qui sera privilégié.

Il convient aussi de souligner que l'introduction doit définir explicitement le sujet, le situer et annoncer clairement le plan de la composition.

Il est également nécessaire d'attirer à nouveau l'attention sur les efforts indispensables devant être portés à l'orthographe et à la syntaxe ainsi qu'aux structures de phrases complexes qui nuisent à la qualité et à la clarté de l'exposé. Ces carences indisposent singulièrement les correcteurs.

Enfin, les choix de références historiques et de citations doivent être effectués avec précision et rigueur.

La qualité des copies - moyenne dans l'ensemble - amène le jury à recommander aux candidats de ne pas sous-estimer ces exigences et de s'entraîner avec sérieux, notamment au moyen d'Annales (épreuve de dissertation), dans un temps contraint.

3 - L'épreuve orale

En début d'entretien, il a été rappelé à chaque candidat :

- qu'aucun des membres du jury n'avait connaissance de la note attribuée à l'épreuve écrite et que les informations dont disposait le jury se limitaient à celles contenues dans le dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP), nouvellement introduit cette année par l'arrêté du 16 décembre 2015 (fixant la nature, la durée et les coefficients des épreuves d'accès aux cycles préparatoires au concours interne et au troisième concours d'entrée à l'ENA).

- qu'il n'y a pas de profil normé pour entrer dans la fonction publique et que l'objectif de l'entretien consiste à apprécier la cohérence entre le parcours du candidat et son souhait d'accéder à la haute administration.

- que le jury s'était réparti les questions en abordant chacun et à tour de rôle : la formation initiale et continue du candidat, son parcours, sa connaissance de la fonction publique et des postes auxquels il peut prétendre, ses motivations et ses centres d'intérêts para-professionnels, tandis qu'un membre du jury prenait des notes en vue de faciliter la délibération.

La durée de l'entretien, désormais fixée à 30 minutes, permet une meilleure répartition du temps de parole et améliore de façon substantielle les conditions d'interrogation.

A noter : 3 ou 4 candidats ont rédigé leurs motivations de façon *manuscrite* alors qu'il était explicitement demandé de les rédiger de façon *dactylographiée*. Il y a eu manifestement confusion des termes.

En début d'entretien, chaque candidat disposait de 5 minutes maximum pour se présenter et développer un élément du dossier qu'il souhaitait porter plus particulièrement à la connaissance du jury. La quasi-totalité des candidats a plutôt bien préparé sa présentation dans le temps imparti. Pour le reste du déroulement de l'entretien, les candidats auditionnés n'ont pas manifesté d'interrogation ou de surprise quant à son déroulement. Aussi, il est possible d'en conclure que les modalités de l'entretien sont clairement comprises par les candidats admissibles.

Trois remarques :

- Si quelques candidats ont bien compris l'intérêt de mettre en valeur une situation professionnelle, la grande majorité d'entre eux se limitent à une présentation d'actions relevant d'un simple descriptif d'un processus ou privilégie une approche chronologique de leurs expériences. Il conviendrait plutôt qu'ils optent pour une mise en exergue des compétences mobilisées à la faveur des différents postes occupés.

- Certains candidats tombent dans des généralités quand il s'agit d'expliquer leur volonté de servir l'Etat. Le jury tient à attirer l'attention des candidats à ne pas se hasarder à des projections de postes ou de fonctions au sein de la fonction publique dont ils n'ont pas de connaissances approfondies.

- Outre la présence de quelques candidats peu convaincants, la plupart ont manifesté une réelle motivation pour suivre la préparation. Un nombre trop important de candidats ne connaît pas la nature même des épreuves du 3^{ème} concours d'entrée à l'ENA auxquelles il souhaite se préparer. Ces informations sont pourtant facilement accessibles sur le site institutionnel de l'Ecole.

En conclusion, des prestations majoritairement de bonne qualité, des candidats présentant des profils intéressants et singuliers et des parcours variés confirment tout l'intérêt de cette sélection permettant l'accès au cycle préparatoire.

Rapport présenté par **Isabelle de BATZ**, Responsable Grands Comptes au Crédit Agricole. Présidente du jury des épreuves d'accès au cycle préparatoire au 3^{ème} concours de 2016.